

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5352

commune (s) : Irigny

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de Grange Haute et appartenant au groupe Alliade Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation de places de stationnement rue de Grange Haute à Irigny, une parcelle de terrain de 373 mètres carrés environ située en bordure de cette voie et appartenant au groupe Alliade Rhône-Alpes.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce dernier céderait gratuitement la parcelle en cause libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue de Grange Haute à Irigny et appartenant au groupe Alliade Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1066 individualisée pour 1 400 000 € le 10 janvier 2007.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2007,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 457 € environ pour les frais d'actes notariés et de 640 € environ pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,